

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD



Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Affiché le

ID : 030-213003239-20230307-D2023_10B-BF

DELIBERATION N° D2023_10

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 9

L'an deux mille vingt-deux, le 07 mars, le conseil municipal de la commune de Soustelle s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Georges RIBOT, maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du conseil : 03 mars 2023

Présents : Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Christian PRIVAT, Claude SOLEIROL, Éric PRIVAT, Jérôme NOGARET, Laurent BRUNEL, Sébastien KUBANI, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Loïc VOILLIOT,

Représentés :

Absent Excusés :

Absent : Céline LINGERAT

est nommée secrétaire : Ophélie COEURDACIER DE GESNES

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMPLET - SOUSTELLE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de OZIL Jean-Pierre délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés N-1		23 066,46		486 816,78		509 883,24
Opérations exercice N ou mandat titre	56 240,77	10 248,66	100 268,54	140 489,02	156 509,31	150 737,68
Total	56 240,77	33 315,12	100 268,54	627 305,80	156 509,31	660 620,92
Résultat de l'exercice	45 992,11			40 220,48		
Résultats de clôture	17 636,42			531 032,13	22 925,65	527 037,26
RAR	33 038,83	9 215,00				
Résultats DEFINITIF	41 460,25			489 571,88		
Restes à réaliser					23 823,83	
Besoin/excédent de financement Total						489 571,88
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)						41 460,25

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

41 460,25	au compte 1068 (recette d'investissement)
489 571,88	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré
 SOUSTELLE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le 1^{ER} Adjoint

Jean Pierre OZIL

